

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par

M. Colombani, M. Serva, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 37 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression d'un article introduit au Sénat, et qui vise à créer une « convention nationale pour l'emploi des seniors et la sauvegarde du système de retraites ». Il s'agit surtout, en cas d'échec de compromis sur des questions très complexes comme la pénibilité, l'équilibre financier du système de retraite ou encore les régimes spéciaux, d'introduire dès 2024 des mesures bouleversant notre système actuel : accélération de la réforme Touraine, recul de l'âge d'ouverture des droits à 64 ans, ou encore convergence des régimes spéciaux.

Ces questions, cruciales pour tous les assurés, méritent un débat et une concertation bien plus ambitieux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous étions opposés dès le départ à tout amendement gouvernemental visant à augmenter la durée du travail. Le PLFSS n'est pas le bon véhicule législatif. Il ne faut pas résumer le sujet des retraites à une simple question comptable.

Il faut une vraie négociation avec les partenaires sociaux, et toutes les parties prenantes. Cela demande du temps, du dialogue, de l'écoute. Ne nous précipitons pas sur une réforme qui nous engage autant pour les prochaines années.